

## Fiche de synthèse n° 2

# Contextes historico-culturels de réception du principe de laïcité dans les territoires d'outre-mer

La France d'outre-mer n'est pas une entité une et homogène, ne serait-ce que par son éclatement géographique sur trois continents. Néanmoins, trois facteurs décisifs relient tous ces territoires « au-delà des mers » et les différencient à la fois :

- premièrement, à l'origine, tous ces territoires ont en commun un lien d'assujettissement colonial instauré par la France. Mais tous ne l'ont pas été à la même époque ni selon les mêmes modalités ;
- deuxièmement, certains ont connu l'esclavage (et ses abolitions) ordonné depuis l'Hexagone, tandis que d'autres ne l'ont pas connu ;
- troisièmement enfin, la plupart ont été peuplés par des vagues migratoires successives et variées.

Ainsi chaque territoire ultramarin a sa propre histoire avec la métropole, et connaît un métissage de populations et de cultures qui façonne son identité (renforcée par l'insularité de la plupart d'entre eux). Cette diversité se traduit par des confessions et des expressions religieuses très variées et plus ou moins prégnantes dans la vie sociale et politique.

### I - DES ANCIENNES COLONIES MARQUÉES PAR L'ESCLAVAGE

L'histoire des territoires ultramarins d'Amérique est largement marquée par la colonisation du Nouveau Continent par les puissances européennes. Elle est ponctuée par la domination des peuples autochtones en Guyane, les guerres entre les anciens empires coloniaux dans la Caraïbe, l'esclavage et la concurrence entre les différentes missions religieuses, dont les membres étaient considérés alors comme des « agents de civilisation ».

#### La Guyane

L'implantation française en Guyane devient définitive à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Cette colonisation, essentiellement composée d'Européens engagés plus ou moins de force, est cantonnée à l'estuaire, sur la côte et l'île de Cayenne, quand les Amérindiens

guyanais vivent, pour la plupart, à l'intérieur des terres, dans la forêt. Ce peuplement numériquement faible et fragile est peu à peu remplacé par des esclaves envoyés d'Afrique pour travailler dans les plantations coloniales.

En outre, ayant servi de terre de déportation pendant la Révolution française, Napoléon III y installe en 1852 un bagné pour les opposants et les condamnés de droit commun. Aboli seulement en 1946 lors de la départementalisation, il va marquer l'identité de ce territoire.

C'est à cette même date que Jules Moch, alors président du Conseil, s'appuie sur les spécificités démographiques et économiques de l'île pour la maintenir comme « terre de mission » tombant sous les décrets Mandel, dérogeant à l'application de la loi de 1905.

#### Les Antilles

La Guadeloupe et la Martinique ne deviennent des possessions françaises qu'à partir de 1635, après plus d'un siècle de domination espagnole. Alors qu'elles sont peuplées d'Amérindiens caraïbes, les colons français y implantent de grandes exploitations de tabac, puis surtout de sucre, pour lesquelles ils mettent en place une traite négrière massive.

En 1685, le Code noir réglementera la pratique de l'esclavage dans les colonies. Aboli une première fois en 1794 par la Révolution française, avant d'être restauré par Bonaparte en 1802 (au même moment que la mise en place effective du Concordat qui s'applique aussi à ces territoires), l'esclavage est définitivement aboli en 1848 sous l'influence de l'Association des amis des Noirs, portée notamment par Victor Schoelcher, sous-secrétaire d'État à la Marine et aux Colonies.

La population antillaise, majoritairement composée de métis et de descendants d'esclaves, jadis convertis de force par les missions chrétiennes, a développé tout au long de son histoire particulière une culture créole, foncièrement marquée par ce



## Fiche de synthèse n° 2

# Contextes historico-culturels de réception du principe de laïcité dans les territoires d'outre-mer

→ passé de servitude et par des croyances magico-religieuses aux lointaines racines africaines (comme le quimbois à la Guadeloupe), mêlées ou entrant en conflit avec des pratiques chrétiennes encore très influentes.

À la Martinique, l'œuvre laïque pionnière du président du conseil général en 1880, Marius Hurard, est encore dans les mémoires, ainsi que celle d'Alexandre Isaac, sénateur et directeur de l'Intérieur en Guadeloupe de 1879 à 1884.

### La Réunion

Inhabitée lors de l'arrivée des Portugais en 1507, cette île de l'océan Indien devient française en 1665 : alors nommée île Bourbon, elle ne prendra sa dénomination actuelle qu'en 1793, en hommage à la réunion des fédérés marseillais durant la Révolution française.

L'économie essentiellement agricole, composée de grandes plantations de caféiers, fonctionne grâce à une main-d'œuvre servile, amenée de force des côtes orientales de l'Afrique et de Madagascar. Là encore, ce long passé d'esclavage colonial a profondément marqué l'identité du territoire.

Plus tard, par sa situation géographique, La Réunion a vu aussi arriver d'importantes vagues migratoires venues d'Europe et d'Asie (Chine du Sud et Inde), majoritairement constituées d'« engagés » forcés.

Cette histoire migratoire singulière a donné lieu à une société très métissée, où se mêlent des croyances religieuses très diverses : à côté des confessions chrétiennes datant des débuts de la colonisation, on trouve ainsi des communautés musulmane sunnite et hindouiste très importantes. Plus singulièrement encore, certains Réunionnais, issus pour la plupart des populations arrivées pendant la période de « l'engagisme » se présentent comme ayant deux religions, pratique appelée communément la « double religion »<sup>1</sup>. Cette coexistence séculaire donne lieu, à présent, à une forme de considération interreligieuse propre à la tradition réunionnaise.

1. Beaucoup d'« engagés », venant du sous-continent indien et convertis de force au christianisme à leur arrivée, ont gardé en même temps leurs croyances d'origine. Ainsi, par exemple, certains Réunionnais d'origine tamoule peuvent se dire chrétiens et hindouistes.

Une des plus anciennes mosquées de France a été inaugurée à La Réunion le 28 novembre 1905.

### II - DES ANCIENNES COLONIES PLUS RÉCENTES

Aussi éloignées l'une de l'autre géographiquement que culturellement, la Polynésie française et Mayotte ont en commun d'avoir un passé avec la métropole française plus récent, n'étant chacune entrée dans l'empire colonial français qu'au XIXe siècle.

Ce trait commun fait que ces deux territoires ultramarins sont encore très marqués par un passé datant d'avant la venue des Français.

#### La Polynésie française

Sous domination anglaise depuis le XVIIIe siècle, le royaume de Tahiti a été d'emblée colonisé par une mission protestante, la London Missionary Society, qui évangélisa massivement les populations polynésiennes. Passé sous protectorat français en 1843, le royaume de Pomare V est acheté par la France, en 1880, pour devenir la colonie de l'Établissement français d'Océanie (EFO).

Si, en 1958, la population polynésienne choisit par référendum son rattachement à la République française en validant sa Constitution, elle se voit imposer quelques années plus tard par le général De Gaulle l'implantation du Centre d'expérimentation du Pacifique pour les essais nucléaires français, qui va profondément transformer l'économie, la société et ses rapports avec la métropole.

La population, majoritairement polynésienne et parlant quotidiennement la langue tahitienne, demeure très imprégnée par les croyances et les pratiques chrétiennes (essentiellement évangéliques), qui font partie de son identité polynésienne revendiquée.

#### Mayotte

Royaume islamique (sultanat) depuis le XVe siècle, ayant instauré le commerce d'esclaves, l'île de Mayotte, qui fait partie de l'archipel des Comores, a été cédée à la France en 1841 sous le règne de Louis-Philippe. Le pouvoir français y abolit

l'esclavage cinq ans plus tard (soit deux ans avant les autres colonies).

C'est à partir de cette île qu'en 1886 la France prendra le contrôle de tout l'archipel des Comores qui deviendra la colonie de « Mayotte et dépendances ». Mais, lors du référendum de 1974 sur l'indépendance, seule la population mahoraise choisira de demeurer française.

Cet attachement à la France, renforcé par le référendum de 2009 sur la départementalisation, n'enlève rien au fait que ce département se singularise tout à fait, en ce sens que la langue maternelle de la très grande majorité de la population est le shimaoré ou le shibushi et qu'une part relativement significative des Mahorais n'utilise pas le français.

La société mahoraise est largement façonnée dans la vie quotidienne par la tradition locale (chaféite) de l'islam sunnite : ainsi les interdits et les rituels alimentaires musulmans sont très prégnants ; les habits traditionnels et/ou religieux communément portés ; les rites religieux (prière, cérémonies de mariages, d'inhumation, fêtes) largement pratiqués.